

Séance du 3 Octobre 2019

Membres présents : MME CARDONA Corinne, M. MICHEL Jean-Bernard, MME MATHIAS Anne-Laure, M. SCARAMUS Jean-Pierre, MME DAMBREVILLE Nathalie, M. JOLLY François, MME ABRY Madeleine, MME RIOU Evelyne, MME BOUDOYAN Stella,

Membres absents/excusés : MME FERRAND Nicole (pouvoir à Mme Corinne CARDONA), M. PEYTEL Vincent (pouvoir à MME MATHIAS Anne-Laure), MME ZIMBOULAS Marie-Martine (pouvoir à MME RIOU Evelyne), M. BAILLET Thierry, M. DECLAS Benjamin (pouvoir à M. JOLLY François),;

1 - Désignation secrétaire

Mme MATHIAS Anne-Laure est désignée secrétaire de séance.

2 - Approbation PV du 25 Juin 2019

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

3 - Loyer l'Epimont 2020

Madame CARDONA rappelle que d'importants travaux de voirie ont eu lieu à Poleymieux l'hiver dernier, suivis de travaux à Curis cet été, qui ont nécessité la fermeture de la RD 73 entre Curis et Poleymieux. Ces travaux ont fortement impacté l'Epimont qui a vu pendant ces périodes la fréquentation de l'épicerie diminuer. Aussi les gérantes sollicitent la commune pour une baisse de leur loyer. Celui-ci s'élève à 600€/mois et doit passer à 800€/mois en janvier 2020.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le loyer passera à 500 € au 1^{er} Janvier 2020 et ce pour toute l'année 2020.

4 Créances admises en non-valeur 2015

La trésorerie de Rillieux la Pape, a communiqué l'état des titres de recettes irrécouvrables, d'un montant de 49 € dont elle n'a pu réaliser le recouvrement. Cette dette date de 2015 et correspond au transport piscine non payé par une famille.

Mme Cardona propose d'approuver cette admission en non-valeur.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

5 - S.P.A. - Nouveaux tarifs 2020

Mme Le Maire rappelle que dans le cadre de l'article 211-24 du code rural, la commune a une obligation de fourrière animale.

La S.P.A. nous informe que les tarifs pour 2020 vont connaître une hausse importante du fait de l'évolution des contraintes administratives, logistiques, juridiques et matérielles.

La SPA propose une convention de fourrière avec 2 options :

1. Une avec transport sur 2 ans au tarif de 0.80€/an/habitant (0.45€/an/habitant en 2019) bloqué sur 5 ans.
2. Sans transport, sur 1 an au tarif de 0.60€/an/habitant

Après délibération le Conseil Municipal opte pour la 1^{ère} option, soit 0.80€/an/habitant.

Accepté à l'unanimité.

6 - Autorisation de signature pour la convention de mise à disposition de la nouvelle ATSEM

Suite au départ d'une ATSEM à la fin de l'année scolaire 2018-2019, il a fallu recruter un nouvel agent qui devra être mise à la disposition de la Graine au Vent. Mme Cardona demande l'autorisation de signer la convention correspondante.

Accepté à l'unanimité.

Mme BOUDOYAN fait un point sur la rentrée scolaire 2019-2020:

- 107 élèves inscrits cette année. La 5^{ème} classe est donc maintenue.
- Le tableau numérique donne entière satisfaction aux enfants et aux institutrices
- Mme Rongère, nouvelle directrice de l'école remplace Mme Boulet.

L'Inspection Académique du Rhône, demande aux écoles d'équiper au moins une pièce en climatisation, afin d'avoir un endroit frais en cas de canicule comme nous avons connu cet été.

Mme CARDONA informe le Conseil Municipal que La Métropole de Lyon accorde un complément de budget de 40 000 euros aux petites communes comme Poleymieux. Elle propose d'utiliser cette subvention pour la climatisation de la Salle Mont Thou, par exemple, qui accueille le périscolaire, la cantine, la mairie, sous réserve de la faisabilité.

7 - Sens de circulation des bus

Suite à de nombreux soucis soulevés par le passage des bus dans la commune, Mme le Maire a fait le circuit à l'intérieur de la ligne 84 un jeudi matin à 8h20. Elle a pu constater que la configuration du village n'est pas adaptée au passage des véhicules de ce gabarit. En effet, le croisement avec des gros camions et les camions de la collecte est impossible en de nombreux endroits, obligeant à faire des manœuvres dangereuses.

Après débat le conseil municipal propose de faire un test jusqu'à la fin de cette année 2019 **pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes** (sauf engins agricoles) en créant :

- Une zone à 30 dans tout le village
- Un sens unique de circulation, dans le sens Chemin du Cruy et Chemin de la Péronière sens montée et en descendant par la Montée des Chavannes.

Le SYTRAL devra être informé de cette nouvelle organisation.
Un point sera fait en début d'année 2020.

8 - Modification de la délibération du 20 Novembre 2018 sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Mme CARDONA rappelle la délibération du conseil municipal du 20 novembre 2018 instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires qui pourraient être réalisés par les agents de la commune.

Suite au recrutement d'un agent administratif en septembre 2019, il est demandé au conseil municipal d'inclure ce nouveau grade non listé dans la dite délibération

Accepté à l'unanimité.

9 - Congrès des Maires du 18 au 21 novembre 2019 à Paris

Mme CARDONA expose que le 102ème Congrès des Maires et des Présidents de Communauté de France se tiendra à Paris du 18 au 21 Novembre 2019.

Elle indique qu'il est important que la commune y soit présente et propose de la représenter.

Conformément à l'article L2123-18 du CGCT le conseil municipal doit lui donner un mandat spécial pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les frais engagés, devant être remboursés sur présentation des factures : train Lyon-Paris aller-retour, et 3 nuits d'hôtel ainsi que l'inscription à ce congrès.

Accepté à l'unanimité

10 - Questions diverses :

1. Urbanisme :

Compte tenu des nombreux litiges de plus en plus fréquents en matière d'urbanisme, Mme le Maire a demandé l'assistance d'un cabinet d'avocats spécialisés en cette matière. Le cabinet RACINE propose un abonnement annuel par le biais d'une convention d'honoraire, au prix forfaitaire de 3000 € dans la limite de 20 heures d'intervention au cours de l'année soit un coût horaire de 150 € HT.

Après débat, le conseil municipal propose de ne pas signer ladite convention mais de faire appel à ses services ponctuellement si besoin.

Accepté à l'unanimité.

2. Skatepark

Mme CARDONA rappelle la demande de skatepark de la part d'un certain nombre d'enfants de l'école.

Le principe a été accepté sous condition de sa faisabilité, sachant qu'il restait à connaître le type et le coût des équipements demandés, ainsi que l'emplacement de cette nouvelle activité.

Mme Cardona lit la correspondance reçue par une famille concernée par cette demande qui propose l'espace dans le prolongement du grand parking, à côté de l'auberge dit du terrain de pétanque.

En ce qui concerne les modules demandés, Mme CARDONA, M. MICHEL, Mr JOLLY recevront cette famille un samedi matin pour en parler.

3. Gendarmerie

M. Scaramus fait un point sur une réunion avec la gendarmerie de Neuville sur Saône : rien de particulier à signaler, aucun vol pendant cet été, sinon un accident de 2 roues, Route de la Glante.

4. Signalétiques

Mme MATHIAS informe le conseil municipal de la commande d'une nouvelle signalétique pour la Graine au Vent et le local de kinésithérapie.

5. Location salle Mont Thou

Mme DAMBREVILLE demande comment répondre à une demande de location de la salle Mont Thou par des jeunes pour un anniversaire.

Il est décidé de ne pas donner suite à ces demandes. En effet, la commune reçoit de nombreuses plaintes des riverains en raison du bruit occasionné par ces fêtes dans cette salle.

6. Conférences des Maires

Mme CARDONA informe que lors de la conférence des Maires du Val de Saône du 1^{er} Octobre 2019, il a été présenté un dossier: sur la stratégie au projet alimentaire du territoire Lyonnais.

Afin de permettre l'accès à tous les habitants à une alimentation de qualité, un programme d'action opérationnel sera décliné d'ici 2021, incluant les comportements et les dépenses alimentaires des Métropolitains, avec l'analyse des flux alimentaires, avec pour finalité la nécessité de faire évoluer notre alimentation pour répondre aux engagements des accords de Paris (2015).

7. SIGERLY

M. JOLLY propose la déconnexion d'un certain nombre de luminaires Place de la Mairie.

Cette déconnexion permettra une économie substantielle sur notre contrat de maintenance SigerLy, et diminuera notre consommation énergétique

Coût des travaux économisés: 272.39 € TTC

FIN DE SEANCE